

ACTION URGENTE

BAHREÏN. CONFIRMATION DES PEINES DE ZAINAB AL KHAWAJA EN APPEL

Zainab Al Khawaja, condamnée à un an d'emprisonnement pour avoir défendu ouvertement une codétenue alors qu'elle était elle-même incarcérée en juin 2013 et à quatre mois d'emprisonnement pour avoir déchiré des photos du roi de Bahreïn en mai 2012, a vu ses peines confirmées en appel. Elle doit purger trois ans et un mois d'emprisonnement au total et risque d'être de nouveau arrêtée à tout moment.

La militante **Zainab Al Khawaja**, condamnée à un an d'emprisonnement pour « outrage à agent de la force publique » et à quatre mois d'emprisonnement pour « destruction de biens publics », a vu ses peines confirmées par la Haute Cour criminelle d'appel siégeant à Manama, la capitale. Elle n'était pas présente à l'audience et ses avocats non plus. En effet, ils s'étaient retirés le 21 octobre lors de l'audience d'appel concernant une autre affaire, à la demande de leur cliente, car celle-ci ne reconnaissait pas la légitimité du tribunal. Si Zainab Al Khawaja est incarcérée, Amnesty International la considérera comme une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Le 9 décembre 2014, Zainab Al Khawaja a été condamnée à un an d'emprisonnement pour « outrage à agent de la force publique » parce qu'elle avait défendu verbalement une autre détenue qu'une gardienne avait insultée et humiliée le 22 juin 2013 au centre de détention pour femmes de Madinat Issa, au sud-ouest de Manama. Le même jour, elle a été condamnée à deux peines de deux mois d'emprisonnement pour « destruction de biens publics » parce qu'elle avait déchiré des photos du roi encadrées appartenant au ministère de l'Intérieur les 4 et 6 mai 2012, alors qu'elle était détenue dans un poste de police de Madinat Issa. Elle a aussi été condamnée à une peine de trois ans d'emprisonnement – ramenée à un an d'emprisonnement et 3 000 dinars bahreïnites d'amende (environ 8 000 dollars des États-Unis) en appel le 21 octobre – pour « outrage au roi » parce qu'elle avait déchiré une photo de lui au tribunal en octobre 2014. Si elle ne règle pas l'amende, sa peine sera prolongée de 18 mois. Le 2 février 2016, elle fera également appel d'une condamnation à neuf mois d'emprisonnement pour « présence dans une zone interdite » et « outrage à agent de la force publique » alors qu'elle tentait de rendre visite à son père qui observait une grève de la faim à la prison de Jaww en août 2014.

La famille de Zainab Al Khawaja a déclaré à Amnesty International que si elle était incarcérée, elle avait l'intention de garder son bébé d'un an avec elle pendant qu'elle purgerait sa peine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités bahreïnites à annuler toutes les condamnations de Zainab Al Khawaja, qui découlent uniquement de son exercice pacifique du droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à abroger toutes les lois érigeant en infraction l'exercice du droit à la liberté d'expression, et à respecter et protéger ce droit.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 JANVIER 2016 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : + 973 1766 4587

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1723 2661
Courriel : info@interior.gov.bh

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1753 1284
Courriel : *via*
<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159>
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 306/14. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/mde11/2728/2015/fr/.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. CONFIRMATION DES PEINES DE ZAINAB AL KHAWAJA EN APPEL

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Zainab Al Khawaja a été arrêtée et relâchée à plusieurs reprises depuis décembre 2011 pour toute une série de charges dont « destruction de biens publics », « outrage à agent de la force publique », « rassemblement illégal », « émeute » et « incitation à la haine envers le régime ». À ce jour, elle a passé près de 18 mois derrière les barreaux.

Elle a été arrêtée pour la dernière fois le 14 octobre 2014, parce qu'elle avait déchiré une photo du roi alors qu'elle comparait devant un tribunal pénal de première instance pour deux affaires différentes. Selon des témoins, elle a sorti la photo de son sac à main durant l'audience, l'a déchirée et l'a tendue au juge, qui a ordonné son arrestation. Elle a été libérée le 19 novembre sur décision de justice et condamnée le 4 décembre à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 3 000 dinars bahreïnites (environ 8 000 dollars des États-Unis).

Zainab Al Khawaja a aussi été condamnée le 2 juin 2015 à neuf mois de prison pour « outrage à agent de la force publique » et « présence dans une zone interdite » après avoir essayé de rendre visite à son père, Abdulhadi Al Khawaja, à la prison de Jaww le 28 août 2014, alors qu'elle était enceinte de sept mois. Elle n'a pas assisté à l'audience et a versé une caution de 500 dinars (environ 1 300 dollars) en attendant l'ouverture de son procès en appel. Son père, un prisonnier d'opinion, observait alors une grève de la faim. Elle a déclaré à Amnesty International qu'elle avait entendu dire qu'il avait perdu connaissance dans sa cellule, et qu'elle souhaitait le voir afin d'obtenir de plus amples informations, sa famille et son avocat ayant téléphoné à la prison sans recevoir de réponse. Elle a déclaré être entrée par la porte principale de la prison et s'être dirigée vers le bâtiment des visiteurs, où elle n'avait vu aucune pancarte indiquant qu'il s'agissait d'une zone interdite. Elle a ajouté qu'aucun agent du personnel pénitentiaire ne l'avait empêchée de passer. À l'entrée des visiteurs, elle a été interceptée par des gardiens qui lui ont demandé la raison de sa présence. Elle a expliqué qu'elle voulait s'assurer que son père allait bien, mais les gardiens lui ont répondu qu'elle n'en avait pas le droit et ont commencé à la filmer. Ils ont été rejoints par le directeur de la prison et une policière, qui leur a ordonné de l'arrêter. Elle dit avoir déclaré aux gardiens qu'elle était enceinte de sept mois, mais ils ont répliqué qu'ils rejetaient toute responsabilité quant à ce qui arriverait à la jeune femme et son enfant à naître. Elle a raconté avoir alors été maintenue à terre, menottée et transférée au poste de police de Riffa, où elle a appris qu'elle avait été inculpée de « présence dans une zone interdite », d'« absence de coopération avec les autorités policières » et d'« outrage à agent de la force publique ». Elle a été remise en liberté le jour même.

Nom : Zainab Al Khawaja
Femme

Action complémentaire sur l'AU 306/14, MDE 11/3011/2015, 7 décembre 2015